VUE EN PLAN

Lot 01		3,62 ares	
-	137,90 m²	-	301,60 m²
230,90 m²	oc 1-mj	-	1-u
tt/tp	ha np - 7,00 m ha nr - 10,50 m	-	III+1S

Lot 02		5,05 ares	
-	156,75 m²	-	288,25 m²
226,25 m²	oc 1-mj	-	1-u
tt/tp	ha np - 6,50 m ha nr - 10,00 m	-	III+1S

Lot 03		4,97 ares	
-	156,75 m²	-	288,25 m²
227,25 m²	oc 1-mj	-	1-u
tt/tp	ha np - 8,50 m ha nr - 12,00 m	-	III+1S

Lot 04		4,97 ares	
-	116,25 m²	-	259,75 m²
203,10 m²	oc 1-mj	-	1-u
tt/tp	ha np - 8,00 m ha nr - 11,50 m	-	III+1S

Lot 05		3,40 ares	
-	158,05 m²	-	295,70 m²
268,40 m²	onc 1-mb	-	1-u
tt/tp	ha - 6,50 m	-	III

Lot 06		3,02 ares	
-	157,55 m²	-	294,85 m²
239,75 m²	oc 1-mb	-	1-u
tt/tp	ha - 7,00 m	-	II+1S

Lot 07		2,84 ares	
-	158,05 m²	-	295,70 m²
227,85 m²	oc 1-mb	-	1-u
tt/tp	ha - 7,50 m	-	II+1S

Lot 08		3,30 ares	
-	157,55 m²	-	294,85 m²
242,55 m²	onc 1-mb	-	1-u
tt/tp	ha - 8,00 m	-	II+1S

COUPES

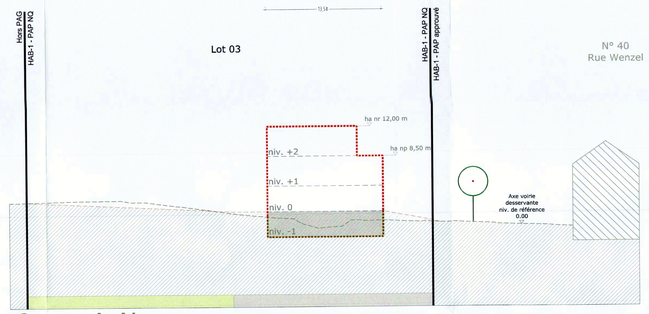

Coupe A-A' Niv. ± 240.00 m

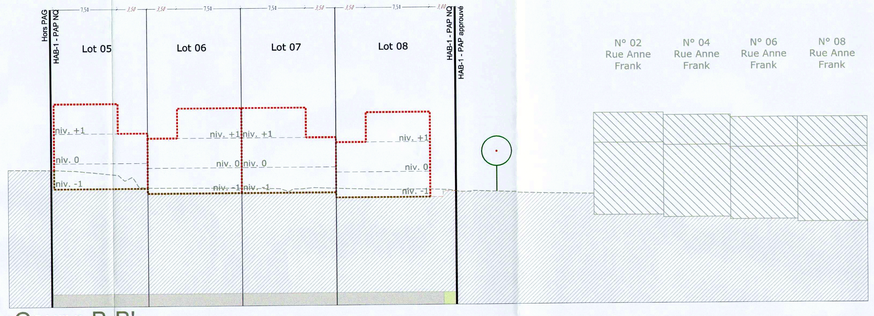

Coupe B-B' Niv. ± 240.00 m

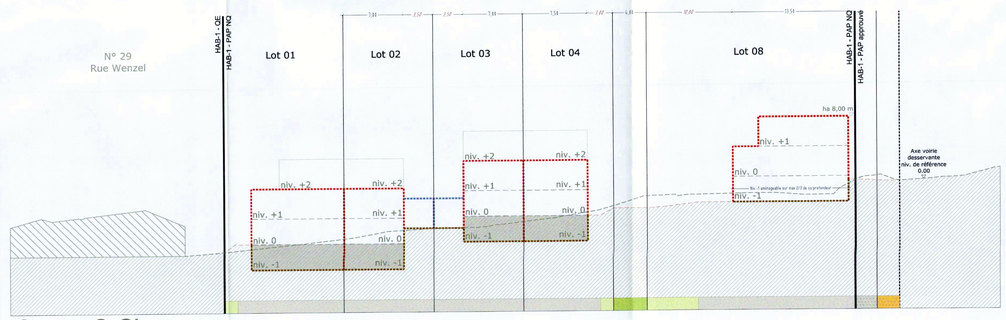

Coupe C-C' Niv. ± 240.00 m

LÉGENDE

LEGENDE REGLEMENTAIRE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

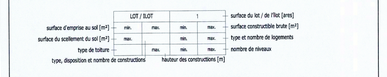

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III, ... : nombre de niveaux pleins
- +1,2 ... R : nombre d'étages en retrait
- +1,2 ... C : nombre de niveaux sous combles
- +1,2 ... S : nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
- hc+x : hauteur cornière: x [m]
- ha+x : hauteur acrotère: x [m]
- hf+x : hauteur au faîtier: x [m]

Types, dispositions et nombre des constructions
- oc : constructions en ordre contigu
- onc : constructions en ordre non contigu
- x-mi : x maisons isolées
- x-mj : x maisons jumelées
- x-mb : x maisons en bande

Types et nombre de logements
- x-u : x logements de type unifamilial
- x-b : x logements de type bifamilial
- x-c : x logements de type collectif

Formes de toiture
- tp : toiture plate
- tx (y%-z%) : toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots
- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
- mix x% : pourcentage minimal en surface construite brute à céder au logement par construction
- x% | x% : pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logements par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- EVp : espace vert privé
- EVP : espace vert public
- ADJ : aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- fossé ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- Tracé et orientation de la coupe
- Cote minimum
- Cote
- Cote à adapter en fonction de la situation réelle, une fois le morcellement effectué
- ng : Niveau plein
- nr : Niveau en retrait
- tt : Toiture terrasse

- Sous-sol non aménageable
- Terrain naturel
- Terrain en remblai projeté
- Toiture verte
- Réaménagement de fonds dans le cadre de la Modification Ponctuelle du PAP approuvé "Im Reuteschberg"
- Mur projeté (à titre indicatif)
- Conduite EP existante
- Canalisation EU existante
- Canalisation EM existante
- Écoulement EP à ciel ouvert sur fonds privés (emplacement à titre indicatif)

Fonds de plan

Levé topographique n° 170043-10/01, BEST-Topo s.à r.l.
Plan de mesurage n°2482, BEST-GO s.à r.l.

CHIFFRES CLES

Surface totale du PAP: ≙33 a 13 ca
Surface privée: ≙ 31 a 17 ca (soit ≙ 94,08%)
Surface à céder au domaine public: ≙ 01 a 96 ca (soit ≙ 05,92%)

Unités d'habitation: 8 UH
Densité de logements: ≙ 24,15 UH/ ha brut

RESERVÉ AUX ADMINISTRATIONS

Référence : 18392/45C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du : 06.08.2019
La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

Appartient à la délibération du conseil communal du 3.12.2019 point 2
Le secrétaire, Le bourgmestre,

E-cone s.à r.l. | B.P.128 L-7502 Mersch
☎263 264 1 | 🖷263 264 548 | ✉info@e-cone.lu

MAITRE D'OUVRAGE

LONGCHAMP s.à r.l.
14, rue de la Gare
L-7535 Mersch

DOCUMENT		
Echelle	1/250	
Plan N°	235416-525	-
Dessiné	SSP	
Contrôlé	JAD	
Validé	JAD	
Date	14-11-2018	

OBJET

PAP NQ
"Rue Wenzel - phase 3"
(SD n° B12)

à
Beringen,
Commune de Mersch

DOSSIER: 2354-16

PARTIE GRAPHIQUE

Modifiée suite à l'avis n° 18392/45C de la Cellule d'Evaluation du Ministère de l'Intérieur

MODIFICATIONS

INDICE	OBJET	DATE	DESSINE	CONTROLE
-	-	-	-	-

TOUTES SURFACES SONT APPROXIMATIVES, LES NIVEAUX VRD SONT DONNES A TITRE INDICATIF

Ce plan est protégé par le droit d'auteur (articles 2, 3 et 4 de la loi du 18 avril 2001 sur le droit d'auteur et les droits voisins). Toute reproduction ou utilisation de ce plan sans l'autorisation de son auteur est interdite.